



Communiqué de presse

## **CORONAVIRUS : Pour assurer une dispensation des médicaments sûre pour tout le monde, respectez les recommandations affichées dans les pharmacies**

**Bruxelles, le 16 mars 2020** – Dans le cadre des recommandations formulées par les autorités visant à limiter au maximum les contacts afin de freiner la propagation du coronavirus au sein de la population, l'Association Pharmaceutique Belge demande à toute personne porteuse de symptômes pouvant évoquer une infection à coronavirus (toux, éternuements, maux de gorge, état grippal, fièvre) ainsi qu'à toute personne testée positive au coronavirus de **ne pas se rendre à la pharmacie, mais de téléphoner à son pharmacien habituel** afin de définir avec lui les modalités de dispensation des médicaments demandés ou prescrits.

Les pharmaciens ont la volonté de remplir leur mission de Santé publique et de contribuer à endiguer cette épidémie de coronavirus. Ils continuent donc à assurer un service normal, dans toutes les pharmacies du pays durant les heures d'ouverture normales, et dans le cadre du service de garde habituel en dehors de ces heures. **Afin de garantir la continuité des soins de manière sûre pour l'ensemble de la population et d'assurer la sécurité des équipes officinales, il est demandé à tous de respecter les recommandations affichées dans les pharmacies, ainsi que les consignes qui vous seraient données par votre pharmacien.** Seule la stricte application des mesures visant à limiter au maximum les risques de contamination nous permettra de ralentir tous ensemble la propagation du coronavirus.

**Pour tout complément d'information, le porte-parole de l'APB se tient à votre disposition :**  
Alain Chaspierre, secrétaire général de l'APB : 0476/66 43 59 – [alain.chaspierre@apb.be](mailto:alain.chaspierre@apb.be)

### **A propos de l'APB**

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

**Pour en savoir plus, consultez [www.apb.be](http://www.apb.be).**